



FICHE DE POSTE

Conseiller Technique – Conseiller en énergie partagé

Employeur

L'Aduhme, agence locale des énergies et du climat, a été créée en 1996 dans le cadre du programme européen SAVE II à l'initiative de la Ville de Clermont-Ferrand et de l'ADEME Auvergne. Cette association à but non lucratif rassemble en son sein près d'une soixantaine d'adhérents institutionnels parmi lesquels des collectivités territoriales, des organismes bailleurs, des gestionnaires de réseau de distribution d'énergie, des fédérations et autres syndicats professionnels, des associations de préservation de l'environnement, etc.

L'Aduhme fait partie de la Fédération des agences locales de l'énergie et du climat (FLAME), dont elle assure d'ailleurs la présidence.

Elle a dans le cadre de sa mission d'utilité publique, pour objectif l'information, le conseil et l'expertise technique sur la sobriété, l'efficacité et la diversification énergétiques auprès des consommateurs non domestiques (collectivités territoriales, organismes bailleurs, aménageurs et autres acteurs économiques des territoires) à l'échelle du département du Puy-de-Dôme.

L'agence locale intervient aussi auprès des acteurs et décideurs locaux (principalement des collectivités territoriales et l'intercommunalité) pour les accompagner dans la mise en œuvre de politiques énergétiques locales, de plans d'action dans une logique de lutte contre le dérèglement climatique, de développement et d'aménagement durable des territoires.

Dans ce cadre et face à la montée en charge des adhésions des collectivités, l'Aduhme souhaite renforcer sa démarche de Conseil en énergie partagé (CEP) qu'elle développe depuis 2010. Pour ce faire, elle envisage le recrutement d'un second poste de « Conseiller Technique ».

La mission de CEP

Le dispositif de Conseil en énergie partagé (CEP) permet de doter d'une compétence énergie/climat des collectivités n'ayant pas la taille suffisante pour salarier un technicien spécialisé, en mutualisant un équivalent temps plein entre plusieurs collectivités.

Le Conseiller en énergie partagé accompagne ainsi élus et services de la collectivité dans la définition d'une stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine en vue de réduire leurs consommations et dépenses énergétiques ainsi que leur empreinte carbone. Ce travail nécessite obligatoirement en amont l'établissement d'un état des lieux et d'un suivi dans le temps des consommations et dépenses énergétiques. Cette première phase s'approfondit par la préconisation de menus travaux d'économie d'énergie, de démarches plus avancées de réhabilitation globale de bâtiments qui nécessitent l'appui de bureaux d'études spécialisés (travail de rédaction de cahier des charges, d'aide à l'analyse des offres et des préconisations, évaluation a posteriori des économies générées, etc. réalisé par le CEP).

C'est aussi l'occasion de mutualiser des moyens, partager des réflexions, engager des actions collectives entre plusieurs collectivités et mettre en avant les bonnes pratiques. Il s'agit ainsi bien d'une véritable animation d'un réseau local de collectivités engagées dans la logique des 3x20 d'ici 2020.

Enfin, ce sont plus d'une quinzaine de collectivités (communes et intercommunalités) qui à ce jour bénéficient de l'appui de l'Aduhme pour plus de 200 bâtiments suivis ainsi que d'autres postes consommateurs d'énergie tel que l'éclairage public.

Définition de la mission...

1. mise en œuvre et suivi du Conseil en énergie partagé auprès des collectivités adhérentes :
 - établissement de bilans annuels des consommations et dépenses d'énergie et d'eau ;
 - aide à la décision dans la définition de la stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine de la collectivité ;
 - préconisation de solutions énergétiques les plus adaptées dans une logique de neutralité vis-à-vis des fournisseurs d'énergie et de matériel ;
 - rendu des bilans auprès des élus et des services de la collectivité ;

- rédaction d'avis techniques, de cahiers des charges et suivi des projets, accompagnement des maîtres d'ouvrage et des bureaux d'études.
- 2. participation au développement du service CEP auprès des nouvelles collectivités ;
- 3. animation des groupes de travail, des réflexions partagées et des actions collectives ;
- 5. valorisation des expériences et des travaux (présentation orale, communication...) ;
- 6. veille (et éventuellement application) technique et réglementaire ;
- 7. participation aux programmes mis en place par l'Agence, notamment l'Observatoire de l'énergie et du climat (renseignement de l'observatoire avec les indicateurs du CEP).

Lieu de travail...

Le poste est basé à Clermont-Ferrand dans les locaux de l'Aduhme. Le territoire d'action de l'agence est le département du Puy-de-Dôme. Des déplacements sur le territoire sont à prévoir.

Il pourra être demandé au titulaire de se déplacer ponctuellement en France pour participer notamment à des séminaires ou groupes de travail dans le cadre de collaboration de réseaux.

Profil demandé...

- Formation de niveau Bac+2 (DUT, BTS thermique, énergétique...) minimum et une expérience significative dans le domaine de l'énergie (Bureau d'études, exploitant de chauffage, etc.)
- Connaissance obligatoire et approfondie de la thermique, de l'énergétique du bâtiment et des outils associés, des techniques de maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, des acteurs de ces filières, du contexte énergétique et environnemental actuel et de la tarification énergétique, des collectivités locales et de leur fonctionnement ;
- Maîtrise recommandée de différents logiciels de simulation thermique dynamique et de calculs thermiques réglementaires ;
- Rigueur, organisation, esprit d'analyse et de synthèse ;
- Capacités rédactionnelle, d'organisation, de planification d'action, de respect des engagements ;
- Sens de la pédagogie par l'exemple et de l'évaluation ;
- Capacités d'expression et d'argumentation écrite et orale ;
- Sens du dialogue, du travail en équipe et de l'intérêt général ;
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique et des technologies de communication ;
- Motivations personnelles pour les économies d'énergie, les énergies renouvelables et plus largement l'environnement.
- Permis B

Autres éléments concernant le poste

Conditions : CDI

Durée du temps travail : 35 heures

Salaire selon expérience et profil

Date de prise de fonction : au plus tôt

Envoyer lettre, CV et prétentions salariales avant le : 3 février 2012

Aduhme

Madame la Présidente

Maison de l'Habitat

129, avenue de la République 63100 CLERMONT-FERRAND